

# Le Télégramme de la Supplique de Pontmain



Lettre trimestrielle d'Information n° 13 – 08 Octobre 2018

Faisons Politique à Pontmain comme d'autres font Médecine à Lourdes.

Ad Jesum

© Édité par nos soins

Per Mariam

Chers amis et pauvres Pèlerins du Roi,

## LEON XIII : LE PAPE DU SAINT ROSAIRE

Elu Pape le 20 février 1878, Léon XIII monta sur le Trône de Pierre « **en un moment où tous les maux s'accumulaient pour opprimer l'Eglise sous leurs pieds** » :

- Depuis 1871 en **Allemagne** Bismarck dirigeait la persécution contre l'Eglise.
- En **Suisse** les diocèses étaient privés de leurs évêques.
- En **Russie** les catholiques étaient persécutés.
- En **Belgique** se trouvait un ministère anticatholique qui, en 1880, rompait avec le Saint Siège.
- En **France** un parti puissant avait entrepris contre l'Eglise une lutte à mort. Par les décrets du 29 mars 1880 les congrégations religieuses étaient expulsées, et par la loi du 28 mars 1882, tout enseignement religieux était interdit à l'école.

Devant tous ces maux, Léon XIII voulut recourir au **Saint Rosaire**.

Octobre approchait et la fête de Notre Dame du Rosaire célébrée le 1<sup>er</sup> dimanche du mois, rappelait les triomphes remportés sur les Turcs lorsqu'ils menaçaient d'anéantir en Europe la civilisation chrétienne.

C'est à l'initiative de Sœur Catherine Filljung (1848-1915) qui avait reçu de Dieu la mission d'écrire au Pape pour lui demander de consacrer le mois d'octobre à la Vierge Marie et d'en faire le mois du Rosaire.

Sœur Catherine eut quatre audiences avec le Pape, qui bénit sa fondation, l'encouragea et bénit son habit de tertiaire dominicaine.

Elle fit de nombreuses prophéties, certaines se sont réalisées (elle apprit, 39 ans avant, la guerre de 1914-1918) comme les lois antireligieuses, et d'autres que nous voyons actuellement (fermeture d'églises et de couvents).



Léon XIII publia donc l'**Encyclique Supremi Apostolatus** (01/09/1883) pour consacrer tout le mois d'octobre de l'année à la dévotion du Rosaire, afin d'obtenir de la Vierge Marie son assistance dans les dangers nouveaux que couraient l'Eglise.

### Extraits de cette encyclique :

« ... Mes prédécesseurs se sont attachés à propager cette dévotion du Rosaire :

- **Urbain IV** a attesté que chaque jour le Rosaire procure des avantages au peuple chrétien.

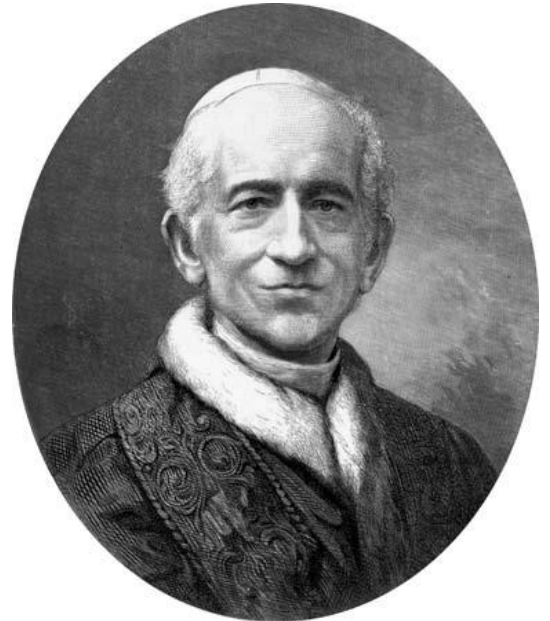
- **Sixte IV** qualifie cette manière de prier de « fort propre à honorer Dieu et la Sainte Vierge et à détourner du monde les dangers qui le menacent ».

- **Léon X** dit « qu'elle a été instituée contre les hérésies qui se répandent ».

- **Jules III** l'a appelée « la gloire de l'Eglise ».

- **Saint Pie V** a dit : « cette manière de prier une fois connue, les fidèles éclairés par les méditations et enflammés par les formules qui la constituent, ont commencé à devenir d'autres hommes ; les ténèbres de l'hérésie se sont dissipées et la lumière de la foi catholique a **commencé de briller** ».

- **Grégoire XIII** a écrit : « Saint Dominique a institué le Rosaire pour apaiser l'ire de Dieu et implorer l'intercession de la Bienheureuse Vierge Marie ».



Aussi c'est en invoquant la Très Sainte Vierge Marie par le moyen du Rosaire que nous obtiendrons de son Fils Jésus-Christ, un semblable secours contre les malheurs actuels. Aussi nous engageons tous les chrétiens à s'acquitter de ce pieux devoir du Rosaire durant tout le mois d'octobre ; que cette présente année soit consacrée et vouée à la céleste Reine du Rosaire ».

**En 1884**, dans une nouvelle encyclique du 30 août, Léon XIII constate avec bonheur qu'on a entendu son appel et réitère son incitation pour l'année. Il veut que l'on prie pour la liberté de l'Eglise et de son chef.

**En 1885**, il place le jubilé sous le patronage de Notre Dame du Très Saint Rosaire.

**En 1886** Léon XIII dans sa lettre du 26 octobre mentionne que la prière du Rosaire ordonnée pour le mois d'octobre continuerait à être récitée chaque année publiquement jusqu'à nouvel ordre de Notre part.

**En 1887** dans la lettre du 20 septembre, Léon XIII déclare « **Nous avons décrété qu'à partir de cette année et dorénavant la solennité du Rosaire serait célébrée dans toute l'Eglise sous le rite double de seconde classe.** »

**En 1889** dans la lettre du 15 août, Léon XIII demande que durant le mois d'octobre on ajoute à la récitation du Saint Rosaire, **une prière à Saint Joseph**. Cette prescription sera exécutée chaque année à perpétuité.

### Prière à Saint Joseph

*Nous recourons à vous dans nos tribulations, ô bienheureux Joseph, et, après avoir imploré le secours de votre très Sainte Epouse, nous sollicitons aussi avec confiance votre patronage. Par l'affection qui vous a uni avec la Vierge Immaculée, Mère de Dieu, par l'amour paternel dont vous avez entouré l'Enfant Jésus, nous vous supplions de jeter les yeux avec bonté sur l'héritage que Jésus-Christ a conquis au prix de son sang et de nous assister de votre puissance et de votre secours au milieu de nos besoins.*

*Protégez, ô très prévoyant gardien de la Sainte Famille, la race élue de Jésus-Christ ; préservez-nous, ô Père très aimant, de toute souillure d'erreur et de corruption ; soyez-nous propice et assistez-nous du haut du ciel, ô notre puissant Libérateur, dans le combat que nous livrons à la puissance des ténèbres ; et de même que vous avez arraché autrefois l'Enfant Jésus au péril de la mort, défendez aujourd'hui la Sainte Eglise de Dieu des embûches de l'ennemi et de toute adversité. Accordez à chacun de nous votre perpétuelle protection, afin que, soutenus par votre exemple et votre secours, nous puissions vivre saintement, pieusement mourir et obtenir la béatitude éternelle dans les cieux. Ainsi soit-il.*

**En 1891**, dans la lettre du 22 septembre, Léon XIII demande que l'on joigne l'esprit de pénitence à la prière en ce mois d'octobre qui approche.

**En 1892**, dans la lettre du 7 septembre, Léon XIII insiste sur la valeur du Rosaire comme prière, cette dévotion alimente la foi chrétienne et la protège contre la contagion des erreurs.

**En 1893**, dans la lettre du 8 septembre, à l'approche du mois d'octobre : « *soyons persuadés que de la récitation du Rosaire découlera pour les individus, la société, les avantages les plus considérables.*

- En méditant **les mystères joyeux** on y apprendra le goût d'une vie honnête et réglée.

- En méditant **les mystères douloureux** on y apprendra la patience.

- En méditant **les mystères glorieux** on y apprendra l'espérance. »

**En 1894**, dans la lettre du 8 septembre, Léon XIII explique que nulle prière aussi bien que le Rosaire ne met en valeur ce rôle de Marie Médiatrice puissante auprès de Dieu.

**En 1895**, dans la lettre du 5 septembre, Léon XIII demande que bergers et troupeaux, au cours du mois prochain se réfugient pleins de confiance sous la protection de la puissante Vierge, qu'ils ne cessent de l'invoquer et la supplient comme Mère de Dieu et comme notre Mère :

« **Montrez-vous notre Mère** ».

**En 1896**, dans la lettre du 20 septembre Léon XIII recommande le Rosaire et la réconciliation des dissidents le préoccupe toujours. Il insiste sur les qualités de cette prière assidue et sur les fruits de grâce et de vertu qui en sont la conséquence. Le chrétien trouve dans ce Rosaire tout ce qu'il lui faut pour nourrir et fortifier sa foi.

**En 1897**, dans la lettre du 12 septembre, Léon XIII fait un rappel de ses encycliques précédentes sur le Rosaire, il encourage toutes les multiples associations catholiques, liées à cette dévotion, surtout parmi elles il donne une place d'honneur à la confrérie dite du Très Saint Rosaire.

Or, au moment où Léon XIII exhortait au Rosaire, la Vierge à Tilly (diocèse de Bayeux) vint en aide au Pontife infatigable pour faire écho à sa voix et lui prouver en même temps, par son intervention directe, qu'il n'avait pas tort de mettre sa confiance dans l'arme du Rosaire.

Depuis 1896 Marie apparaissait à Tilly ; or, le jour de Pâques, 18 avril 1897, deux des Anges qui étaient agenouillés aux pieds de la Vierge, déroulèrent tout à coup devant Elle une banderole sur laquelle étaient inscrits ces mots : « **Reine du Très Saint Rosaire** »

La Sainte Vierge, au mois de septembre 1897, demanda à la voyante Marie Martel de monter au champ pour réciter le Rosaire, en sa présence, tous les jours du mois d'octobre à quatre heures du soir.

Jusqu'alors on avait récité des chapelets, sans y joindre la méditation des mystères, comme Léon XIII en avait recommandé la pratique.

Vers la fin du mois de septembre, la Vierge faisait apparaître un jour aux yeux de la voyante une banderole tenue par deux Anges, sur laquelle étaient inscrits, à la suite, ces mots – **Mystères joyeux – Mystères douloureux – Mystères glorieux** – puis Elle lui annonça que désormais, en récitant le Rosaire, elle devait méditer les mystères, ce à quoi Marie Martel répondit qu'elle ne les connaissait pas. Alors cette bonne Mère poussa la condescendance jusqu'à se faire elle-même l'institutrice de son enfant :

. **Le 30 septembre**, elle lui montra, une longue bande blanche, sur laquelle était inscrit, de haut en bas, toute la suite des mystères.

. **Le 1<sup>er</sup> octobre**, la Vierge se montra de nouveau, tenant entre les derniers doigts de ses mains la même inscription, écrite en caractères cursifs (police d'écriture d'école). Au fur et à mesure qu'une dizaine était achevée, la bande s'enroulait jusqu'au mystère suivant que la voyante lisait à haute voix, puis elle continuait à réciter les Pater et les Ave, en se fixant sur les grains du Rosaire qui glissaient entre les doigts de la Sainte Vierge.

Le texte de ces mystères continuera à être montré à la voyante jusqu'à ce qu'elle les eût appris de mémoire et qu'elle les récita sans se tromper.

Tous les jours du mois d'octobre, la voyante récita donc le Rosaire tout entier, en extase à l'endroit indiqué par la Vierge.

A Tilly, Marie était venue confirmer ce que Léon XIII avait inscrit le 24 décembre 1883 dans les litanies de Lorette : « **Reine du Très Saint Rosaire, priez pour nous** ».

**En 1898**, par la lettre du 5 septembre, Léon XIII exhortait les catholiques à cette dévotion, il rappelait tout ce qu'il avait enseigné et décrété sur le Rosaire.

**En 1901** par la lettre du 8 septembre, Léon XIII parlait de la loi française du 1<sup>er</sup> juillet 1901 qui excluait les religieux du droit d'association et c'était l'annonce de la persécution qui chasserait de France les congrégations. Le Pape y faisait allusion et demandait de recourir au Rosaire et donnait pouvoir au cardinal Langénieux de consacrer à Lourdes les sanctuaires de la Vierge sous le vocable du **Très Saint Rosaire**.

Après son enseignement sur le Rosaire, Léon XIII s'éteignit le **20 juillet 1903** à l'âge de 93 ans.

## COMPLEMENT SUR LES 3 COULEURS BLEU, BLANC, ROUGE

### . LE TABLEAU D'UNE VICTOIRE FRANÇAISE :

Sur lequel l'artiste de l'époque prend bien soin à représenter conjointement, et pratiquement mêlés, les drapeaux et étendards de notre pays brandis et élevés dans l'allégresse commune de nos soldats.

Les trois couleurs sont bien présentes, la couleur blanche fleurdelisée y est aussi... Sœurs, **elles ne s'opposent pas, elles se complètent et s'épaulent !**

Les soldats eux-mêmes les portent sur eux : pour les uns vêtus tout de blanc, pour les autres chamarrés de bleu, de blanc et de rouge.

A première vue, il ne semble pas que ce soit des soldats républicains... !



### . UN TEMOIGNAGE :

« Un jour j'étais à Berne. **C'était un 15 août**, au temps du second empire, **c'était la fête de la France.**

Les catholiques de Berne n'avaient alors qu'un taudis pour église ; mais devant le tabernacle, ils avaient eu l'idée de placer, sur l'autel même, le drapeau, le noble drapeau de la France. Et je me disais :

**" Tant que ces trois couleurs défendront le tabernacle, le tabernacle n'a rien à craindre".**

Les temps hélas ! ont bien changé, et cependant, je me tiens encore le même langage

Et je m'entête à espérer toujours ! »

Léon Gautier

### . ET UNE ESTAMPE INEDITE :

De Jean Veber, datant de 1914, et représentant Jeanne d'Arc, avec en main les 3 couleurs de la Sainte Trinité flottant au vent du galop de son cheval. Sur la couleur blanche sont dénombrées les victoires suivantes :

**Poitiers – Bouvines – Orléans  
Marignan – Rocroy – Fontenoy  
Valmy – Austerlitz – La Marne**



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

**Chouandecoeur**